

Déclaration sur l'honneur

(Article 32 bis de l'Instruction générale du Bureau)

à retourner au Secrétariat général de l'Assemblée et de la Présidence
– Bureau 6448 ou à sgap@assemblee-nationale.fr -

au plus tard le 30 septembre 2017

Je soussigné(e) BENOIT Thierry

Député(e) de la 6^e circonscription de l'Ille et Vilaine

atteste sur l'honneur avoir utilisé l'indemnité représentative de frais de mandat,
du 1^{er} janvier au 20 juin 2017, conformément aux règles établies par le Bureau.

Fait à FOUGERES, le 10.7.2017

Signature

